



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/080

Genève, le 18 décembre 2020

CONCERNE :

UGANDA

Utilisation des timbres de sécurité

1. L'Organe de gestion CITES de l'Ouganda a demandé au Secrétariat d'informer toutes les Parties qu'à compter du 1^{er} décembre 2020 un timbre de sécurité CITES sera apposé sur tous les permis CITES.
2. Si l'une ou l'autre des Parties souhaite poser une question à ce sujet, qu'elle n'hésite pas à prendre contact directement avec les autorités CITES de l'Ouganda.
3. Une notification aux Parties indiquant la liste des Parties utilisant actuellement les timbres de sécurité CITES sera publiée sous peu.